

FORMULAIRE

LA DEMANDE DOIT ETRE FAITE 2 MOIS AVANT LES INTERVENTIONS

Date de réception

Association : _____

Nom/prénom du Président : _____

Adresse du siège social : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Site Internet : _____

Personne à contacter (si différente) : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Avez-vous déjà fait une demande d'aide financière à la Communauté de Communes ? Oui Non

Si oui, à quand date votre dernière demande ? _____

Pièces à joindre :

- Lettre de demande
- Devis des prestataires professionnels envisagé
- Planning prévisionnel des interventions
- 2 RIB

Dossier à déposer ou à envoyer à :

Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie
Les Sources de la Vendée
La Tardière - 85120 Terval
Tél : 02 51 69 61 43 fax : 02 51 52 69 20
Site Internet : www.pays-chataigneraie.fr

Objet

La PCAT « Aide aux troupes de théâtre amateur » vise à soutenir la formation des comédiens, metteurs en scène, machinistes, régisseurs, et décorateurs amateurs du Pays de La Châtaigneraie par des intervenants professionnels.

Bénéficiaires

Associations dont le siège social est situé sur le territoire de l'une des communes membres de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie.

Conditions

- 1) Les aides ne peuvent être attribuées que dans la limite des crédits inscrits au budget intercommunal ;
- 2) Dans la limite d'une seule subvention par année civile (12 mois) et par association
- 3) La troupe de théâtre amateur doit justifier d'interventions professionnelles pour un montant de prestations au moins égal à 400 € TTC sur la période couvrant la demande en cours.
- 4) La subvention sera versée uniquement sur présentation d'une facture du ou des intervenants professionnels

Montant de l'aide

Montant minimum des interventions professionnelles	Montant de la subvention
400 € TTC/an	150 € / an

Modalités

- 1) La demande doit être faite 2 mois minimum avant la date de la première intervention.
- 2) Le formulaire, à retirer en Mairie, à la Maison de Pays ou sur le site internet de la Communauté de communes, doit être **DIRECTEMENT** envoyé ou déposé auprès des services de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie.

Il devra **IMPERATIVEMENT** être renseigné et accompagné des pièces suivantes :

- Lettre de demande
- Devis des prestataires professionnels envisagé
- Planning prévisionnel des interventions
- 2 RIB

- 3) Le paiement de l'aide se fera suite aux interventions, sur présentation des factures des professionnels employés, dans un délai maximum de 6 mois, à compter de la décision d'attribution de la subvention.
- 4) Ce paiement s'effectuera sous réserve de la transmission des coordonnées bancaires de l'association (RIB), du numéro de SIRET et de la stricte application des règles énoncées ci-dessus (cf. § « conditions »).
- 5) Le bénéficiaire de l'aide autorise la Communauté de communes à contacter la presse locale dans un délai à convenir après l'attribution de l'aide afin de réaliser un **point presse**.
- 6) Le bénéficiaire de l'aide autorise la Communauté de communes à réaliser une **campagne photo** au sein de ses locaux, et de diffuser les images sur ses supports de communication (papiers, numériques, réseaux sociaux, ...).

Coller ici vos références bancaires (RIB)

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- Que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire ;
- Que l'association respecte les principes et les valeurs de la Charte des engagement réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte.

Réservé à l'administration

Programme	Délibération n° C016/2024 du 8 février 2024
Date du pôle	
Montant proposé	
Numéro et date de la décision	
Montant attribué	
Somme versée	
Date de versement	
Mandat / Bordereau	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la comptabilité. Le destinataire des données est le Trésor Public.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie (accueil@ccplc.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



Pour tout renseignement :

Communauté de Communes
Du Pays de La Châtaigneraie
Les Sources de la Vendée
La Tardière - 85120 Terval
Tél : 02 51 69 61 43 – Fax : 02 51 52 69 20

Site Internet : www.pays-chataigneraie.fr

